

OBJET CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
PROGRAMME CONTRACTUALISE DES ACTIONS 2008
(FONCTIONNEMENT)

Par Délibération n° 06/6-21 en séance du 4 décembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec le Préfet, délégué territorial de l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), pour la période triennale 2007/ 2009, renouvelable, CUCS signé le 14 février 2007.

Par Délibération n° 07/5-06 en séance du 14 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé l'attribution de subventions aux associations et organismes pour l'année 2008, y compris les financements dédiés aux actions relevant de la politique de la ville.

Vu l'avis du Comité de Pilotage CUCS en date du 16 mai 2008, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comporte l'engagement de l'Acse de réserver une enveloppe annuelle d'environ 500 000,00 € de crédits contractualisés, au vu d'un programme d'actions présenté par la Ville.

Après une année 2007 de transition, permettant le passage d'un dispositif (Contrat de Ville) à l'autre (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), l'année 2008 constitue le premier exercice effectif de mise en œuvre du CUCS.

Contrat global, le CUCS intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur les territoires prioritaires et concourant aux objectifs fixés par les dits dispositifs, notamment dans le cadre des Conventions de Renovation Urbaine, Zone Franche Urbaine, Equipe de Réussite Educative, Ecole Ouverte, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, lutte contre l'illettrisme, prévention de la délinquance (FIPD - CLS), Ville Vie Vacances (OVVV), etc...

C'est pourquoi, les actions financées au titre du CUCS doivent obligatoirement participer d'un renforcement et d'une mise en cohérence des moyens existants dégagés par les pouvoirs publics dans les domaines de l'éducation, l'emploi, la santé, du cadre de vie, de la prévention et de la citoyenneté.

Désormais, les porteurs de projets conventionnent directement avec la Ville et avec l'Acse qui cofinancent chacune pour moitié les actions retenues. Un comité de pilotage valide chaque année le programme d'actions qui lui est présenté par la Ville. Une direction de projets dédiée se charge de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de cette programmation.

Pour l'année 2008, le programme d'action est réparti de la manière suivante :

Rapport n° 08/4-18

- 58 actions,
- portées par 29 associations dionysiennes,
- pour un coût total de 996 098,00 € (coût total subventionnable au titre du dispositif) ;

avec la répartition par thématique qui suit :

- . 128 380,00 € en réussite éducative,
- . 97 500,00 € en emploi - développement économique,
- . 107 160,00 € en amélioration du cadre de vie,
- . 108 012,00 € en santé,
- . 444 240,00 € en citoyenneté,
- . 110 806,00 € en prévention de la délinquance.

Le tableau ci-joint présente la liste complète par porteur des actions inscrites dans la programmation 2008 du CUCS de Saint-Denis.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le programme contractualisé des actions pour l'année 2008 au titre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/ 2009 sur les territoires prioritaires de la Ville de Saint-Denis ;
- 2° de m'autoriser à engager le programme d'actions et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances (Acsé), pour ce qui concerne les actions portées par la Ville ;
- 3° de m'autoriser à engager les crédits de la Ville pour les actions contractualisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
PROGRAMME CONTRACTUALISE DES ACTIONS 2008
(FONCTIONNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint-Denis en date du 14 février 2007 ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage du CUCS en date du 16 mai 2008 ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Solidarités, 3° Projet Educatif Global, 4° Culture / Jeunesse / Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

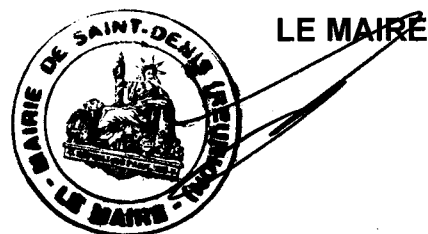
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le programme contractualisé des actions pour l'année 2008 au titre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/ 2009 sur les territoires prioritaires de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à engager le programme d'actions et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances (Acsé), pour ce qui concerne les actions portées par la Ville.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à engager les crédits de la Ville pour les actions contractualisées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008



Gilbert ANNETTE

PROGRAMMATION CUCS 2008 (Comité de pilotage)

Version mai 2008

Action N°/Th	Dénomination du porteur	Libellé de l'action 2008	Participation demandée X2	CUCS complét	
27	CI	ASSOC. Animat° sportive chaudron	Culture de proximité ©	10 245,00	
46	CI	ASSOC. CHÂTEAU MORANGE	FPH ©	6 500,00	
41	CI	ASSOC. DE QUARTIER ILET QUINQUINA	FPH ©	800,00	
2	RE		Groupe de paroles illettrisme ©	4 428,00	
45	CI	ASSOC. d'Éducat° Populaire des Eglantines	FPH ©		2 500,00
58	PD		violence intra familiale ©		7 000,00
19	ST	ASSOC. DEPARTEMENT LES FRANCAS	Polytoxicomanie ©	7 000,00	
25	ST		Education nutritionnelle ©	8 846,00	
37	CI		Plateforme d'accueil publics migrants ©	8 000,00	
51	PD	ASSOC. (A.M.A.F.A.R. - E.P.E)	Lutte contre l'érosion scolaire ©	21 777,00	
39	CI		Soutien à la cellule familiale ©	17 500,00	
10	RE		atelier Ludique	19 482,00	
32	CI	ASSOC. FAIRE DIRE	Atelier informatique	15 720,00	
54	CI		Actions culturelles		13 211,00
55	CI		Café associatif		11 287,00
35	CI	ASSOC. FREDERIC LEVAVASSEUR	Santé et éducation parentale ©	5 000,00	
34	CI		Socialisation d'enfants en bas âges ©	5 000,00	
49	CI	Assoc GENES	FPH ©	3 000,00	
31	CI		Médiation éducative ©	17 483,00	
33	CI	ASSOCIATION PROXIMA	Prévention sanitaire ©	9 278,00	
30	CI		Prévention par activités socioculturelles	11 783,00	
53	ST	Asso. Rég. d'Accompagnement Social Territorial	Education à la vie ©		4 000,00
38	CI		Accompagnement à fonct° parentale ©	30 000,00	
16	CV	ASSOC. Réunion. D'EDUCAT° POPULAIRE	Réinventer la Kour Chaudron ©	25 930,00	
17	CV		REINVENTER LA KOUR SOURCE/BP ©	27 650,00	
28	CI	ASSOC. Sport et culture de l'univ la Réunion	Sports pour tous ©	5 000,00	
3	RE	CENTRE D'ANIMAT° Socio éducat PRIMAT	Bibliothèque de proximité, atelier lecture ©	7 280,00	
57	PD	CENTRE De loisirs des jeunes ST-DENIS	Prévention délinquance / actions sport		11 450,00
1	RE		Education plurielle Bretagne ©	15 000,00	
40	CI	COLLECTIF DE LA BRETAGNE	FPH	800,00	
9	RE	CYCLONE PRODUCTION la fabrik	Atelier de pratique artistique	2 500,00	
13	DE	FONDATION ABBE PIERRE	Insert° activité culturelle ©	6 250,00	
47	CI		FPH ©	3 000,00	
36	CI	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	théâtre forum sur la Source	5 000,00	
52	PD		Court la Kour	10 546,00	
12	RE	HIER AUJOURD'HUI MAIS DEMAIN ?	Accompagnement jeunes en milieu scolaire	3 000,00	
48	CI		FPH ©	2 000,00	
23	ST		vie et équilibre	4 000,00	
21	ST		non tout ensemb santé	10 000,00	
24	ST		prévention et conscientisation	5 160,00	
22	ST	JEUNESSE 2000	espace sanitaire	4 000,00	
20	ST		risk comportements sexuels	3 500,00	
50	PD		PREVENTION DELINQUANCE	3 920,00	
26	CI		Festival culture urbaine	21 000,00	
43	CI		FPH ©	3 750,00	
11	RE	LERKA recherche et créat° Arts Actuels	Prévent° délinquance par arts plastiq	7 500,00	
56	CI	LIGUE D'improvisation	St denis quartier impro ©		4 725,00
29	CI		Arts et culture urbaine ©	5 000,00	
44	CI	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	FPH ©	3 750,00	
7	RE		Allons conter	5 000,00	
42	CI	MAISON DE QUARTIER DE PRIMAT	FPH ©	1 500,00	
18	ST		Santé Primat ©	7 500,00	
15	DE	REUNION ACTIVE	Fonds de garanties ©	17 500,00	
14	DE	REUNION DEVELOPPEMENT SERVICES	Cellule de production de projets ©	25 000,00	
59		Equipe projet CUCS			
		TOTAL	(hors équipe projet)	443 876,00	54 173,00
		TOTAL CUCS (X2) - prog. 2008		498 049,00	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 21 juin 2008
et annexé à la Délibération n° 08/4-18



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE